

Canton de Pont Saint Esprit

MAIRIE
DE
SAINT ANDRE D'OLERARGUES
30330



Commune de Saint André d'Olerargues
Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal
Le vendredi 25 septembre 2015 à 20h30
N°05-2015

Date de la convocation : 18 septembre 2015

Date d'affichage : 18 septembre 2015

Nombre de membres en exercice : 11 (Quorum : 6)

Nombre de membres présents : 8

Nombre de membres absents ayant donné procuration : 2

Nombre de membres absents excusés : 1

L'An deux mille quinze et le 25 septembre à 20h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : M. BEHNCKE Raoul, Mme BOULLÉ Valérie, Mme BOUYSSOU Béatrice, M. CHEVALIER Lionel, FERRARI Jean-Marie, M. GANDI Florent, Mme LACOUSSE Nathalie, M. ROUSSEL Daniel,

Procurations : M. LAVAL Gérard donne procuration à M. GANDI Florent

M. SOUFFLET Bernard donne procuration à M. BEHNCKE Raoul

Absent excusé : Mme Marie-Claude MILOT

DELIBERATION N°237-2015 : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS ET SUBVENTION EXCEPTIONNELLE APE

Madame BOUYSSOU représentante dans le bureau de l'association de l'APE, n'est pas conviée à participer à cette délibération et sort par conséquent de la salle de conseil.

Conformément au vote du Budget 2015 de la commune, les associations recevront une subvention :

- Association des parents d'élèves : 1 000,00 €
- L'Olerartguaise : 250,00 €
- Comité des Fêtes : 250,00 €
- Les Aînés du Refregeoun : 250,00 €
- Société de chasse : 250,00 €

Les subventions précédemment citées, sont accordées à la majorité des présents.

Monsieur le maire annonce à l'assemblée que les crédits ont été prévus dans le budget 2015 (voté début avril 2015) mais qu'il est nécessaire de réaliser une délibération pour mandater les subventions.

Proposition est faite d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € à l'association APE au titre de la classe de neige 2015 :

Cette proposition est acceptée à la majorité des présents.

Madame BOUYSSOU après délibération prise, revient en salle du conseil.

DELIBERATION N° 238-2015 : MISE EN DISCRETION POSTE "LES PRES"

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet envisagé pour les travaux :

Ce projet s'élève à 62 950,00 € HT soit 75 540,00 € TTC

Définition sommaire du projet :

Dans le cadre des ses travaux d'embellissement du village, la commune souhaite réaliser et terminer la MDR du réseau BTA poste "Les Près".

Les travaux consistent à l'enfouissement d'environ 220 ml de réseau aérien T50², et son remplacement par du réseau souterrain en 150² depuis le poste H61.

La commune réalisera en coordination l'enfouissement du réseau FT/ORANGE, et améliorera son éclairage public. Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard réalise des travaux électriques et d'éclairage public sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage de leur travaux d'électricité ou de leur travaux d'investissement sur le réseau d'éclairage public.

Le syndicat réalise les travaux aux conditions fixées dans l'Etat Financier Estimatif (EFE).

Cette proposition est acceptée à la majorité des présents.

1. Approuve le projet dont le montant s'élève à 62 950,00 € HT soit 75 540,00 € TTC, dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant projet ci-joint, ainsi que l'Etat Financier Estimatif, et demande son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir.
2. Demande les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes
3. S'engage à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'Etat Financier Estimatif ci-joint, et qui s'élèvera approximativement à 3 150,00 €.
4. Autorise son Maire à viser l'Etat Financier Estimatif ci-joint, ainsi qu'un éventuel Bilan Financier Prévisionnel qui pourra définir ultérieurement la participation prévisionnelle compte tenue des décisions d'attribution des aides ou des modifications du projet.
5. Versera sa participation en deux acomptes comme indiqué dans l'Etat Financier Estimatif ou au Bilan Financier Prévisionnel: - le premier acompte au moment de la commande des travaux. - le second acompte et solde à la réception des travaux.

6. Prend note qu'à la réception des travaux le syndicat établira l'état de solde des travaux, et calculera à ce moment la participation définitive de la collectivité sur la base des dépenses réalisées.
7. Par ailleurs, la commune s'engage à prendre en charge les frais d'étude qui s'élèvent approximativement à 1 982,40 € TTC dans le cas où le projet serait abandonné à la demande de la mairie.
8. Demande au service gestionnaire de voirie les autorisations relatives aux permissions de voirie et aux accords de voirie nécessaires à la bonne réalisation des travaux.

Ainsi fait et délibéré et ont signé les membres présents,
A Saint André d'Olérargues, 10 avril 2015
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**DELIBERATION 239-2015 : RECENSEMENT DE LA POPULATION 2016 – NOMINATION
AGENT COORDONNATEUR ET AGENT RECENSEUR**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune doit effectuer le recensement de la population en début d'année 2016.

Après discussion, à l'unanimité des présents, le conseil autorise le maire à nommer les agents recenseurs et coordonnateurs par arrêté:

- Agent Recenseur : Madame DUMAS Christine
- Agent Coordonnateur : Madame MILOT Marie-Claude
- Agent Coordonnateur suppléant : Madame ROUX Camille

Le maire
Florent GANDI

